

CONSEIL MUNICIPAL

Liste établie par la Municipalité de Saint-Imier **Commerces locaux à disposition**

De nombreux commerçants et restaurateurs se mobilisent pour servir au mieux la population en cette période de semi-confinement. La Municipalité de Saint-Imier a dressé une liste d'une trentaine de prestataires de services locaux.



La liste établie par la Municipalité reprend les informations remises ou affichées par les commerçants imériens.

Cela va de l'épicerie ouverte tout à fait normalement aux établissements publics qui proposent des plats à l'emporter, en passant par les prestataires à disposition pour les cas d'urgence, par exemple les opticiens. La liste peut être consultée sur la page d'accueil du site internet de la commune : www.saint-imier.ch -> « COVID-19 : infos utiles ».

On y trouve les noms des commerces à disposition sous une forme ou une autre, leurs horaires d'ouverture le cas échéant, les services proposés et une adresse de contact. Cette liste peut évidemment être appelée à évoluer. Elle sera actualisée régulièrement. Pour toute information, merci de contacter la chancellerie municipale : 032 942 44 24 ou info@saint-imier.ch.

Le marché du vendredi avancé au jeudi cette semaine

En raison du vendredi saint, le marché hebdomadaire a été avancé cette semaine au jeudi 9 avril. Il se tiendra sous forme éclatée dans le secteur de la Place du Marché et de la Rue du Temple. Le maraîcher, le stand des saveurs locales et le fromager de La Chaux-d'Abel ont annoncé leur présence.

Rappelons ici que les mesures qui ont été mises en place depuis le début de la crise pour effectuer les courses des personnes qui doivent rester chez elles, plus particulièrement les aînés, restent plus que jamais opérationnelles. Il suffit d'appeler les paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), le réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67) ou encore de faire appel au groupe d'entraide « Coronavirus (COVID19) Solidarité Saint-Imier » via sa page Facebook.

Bibliothèque régionale : des livres à télécharger

Durant cette période très particulière, la bibliothèque régionale vient elle aussi à la rencontre de ses lecteurs. En collaboration avec e-bibliomedia, elle offre la possibilité de télécharger des livres numériques directement sur l'ordinateur, la tablette, la liseuse ou même le téléphone. Les personnes intéressées peuvent demander à être inscrites sur cette plateforme par courriel à bibliotheque@saint-imier.ch. Toutes les nouvelles inscriptions sont offertes.

Le catalogue disponible sur la plateforme regroupe près de 6000 titres ainsi qu'un choix de livres audio. Il peut être consulté à l'adresse suivante : www.ebibliomedia.ch. En cas de question ou de problème de téléchargement, il suffit de s'adresser à l'équipe des bibliothécaires par courriel.

Ces dernières ont par ailleurs sélectionné une foule de liens internet intéressants sur la page Facebook <https://www.facebook.com/bibliothequeregionaledesaintimier/>. Enfin, jusqu'à épuisement des stocks à donner, un panier contenant des livres et autres documents est déposé devant la porte de la bibliothèque tous les jours de 09h00 à 11h00, sauf en cas de pluie et le week-end. Pour éviter la circulation d'objets potentiellement vecteurs de la propagation du virus, il est demandé de ne rien déposer.

Sacs poubelle à déposer impérativement le matin à 07h00

En raison du week-end prolongé de Pâques, les sacs poubelle ne seront pas ramassés le lundi 13 avril. Il y aura une seule tournée pour les quartiers nord et sud, soit le mardi 14 avril.

Crise du coronavirus oblige, l'organisation des équipes des Travaux publics sur le terrain a dû être revue. Le ramassage intervient désormais plus rapidement. Afin de ne pas être pris au dépourvu, les sacs officiels jaunes doivent être déposés sur la voie publique le matin à 07h00.

Depuis vendredi dernier, la déchetterie est à nouveau ouverte selon l'horaire habituel: de 13h30 à 17h00 le vendredi (sauf vendredi saint), de 08h00 à 11h45 le samedi et de 08h00 à 11h45 puis de 13h30 à 17h00 le mercredi. La déchetterie est accessible le samedi de Pâques. Chacun est prié de respecter à la lettre les recommandations découlant de l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil fédéral le 16 mars dernier. Il s'agit notamment de veiller au respect des distances entre les visiteurs, d'éviter tout attroupement et de renoncer à engager la discussion avec des tiers, notamment le personnel communal affecté au bon déroulement des opérations.

Concernant les déchets verts, les tournées ont repris leur rythme hebdomadaire depuis le jeudi 2 avril. Les dépouilles d'animaux, elles, sont à déposer aux anciens abattoirs du lundi au vendredi, de 13h45 à 14h15. TEXAID a par ailleurs communiqué que la collecte de vieux vêtements est toujours garantie. La vidange des conteneurs peut être assurée conformément aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Rondes de la police administrative intensifiées

Au risque de se répéter, le Conseil municipal en appelle encore une fois à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Malgré un week-end de Pâques qui s'annonce ensoleillé, la population est priée de rester à la maison.

Les rassemblements de plus de cinq personnes restent plus que jamais interdits dans l'espace public. Une distance mutuelle de deux mètres au moins doit être respectée entre chacun. Les deux agents de la police administrative effectuent des rondes régulières. Leur présence sur le terrain sera encore intensifiée ces prochains jours.

Plus que jamais, il s'agit de faire preuve d'un esprit solidaire et, surtout, de ne pas baisser la garde. (cm)



Les paniers de livres, cd et autres dvd à donner sont à disposition devant la porte de la bibliothèque tous les jours de 09h00 à 11h00, sauf en cas de pluie et le week-end. Pour éviter toute propagation du virus, merci de ne pas y déposer des ouvrages ou autres objets à offrir. La circulation ne doit aller que dans un sens !

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Elvis Martinez Rodriguez s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 14 mai 2019, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 24 mars dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

(cm)

Saint-Imier, le 8 avril 2020